



✱ **MÉTIERS VISÉS**

- Assistant commerciale
- Assistant de direction
- Assistant en gestion administrative
- Secrétaire (direction, comptable...)
- Assistant de gestion en PME
- Collaborateur du dirigeant PME

✱ **LIEUX D'EXERCICE**

Le titulaire du BTS Gestion de la PME peut travailler dans une PMEPMI ou des organismes publics ou associations.

✱ **PUBLIC ET PRÉREQUIS**

Etre âgé d'au moins 18 ans
Baccalauréat technologique STMG
Baccalauréat professionnel gestion administration
Baccalauréat général

- ✱ Les candidats ajournés peuvent conserver pendant les 5 sessions suivantes le bénéfice des épreuves dont les notes sont égales ou supérieures à 10/20 (cf tarif)

✱ **MODALITÉS-DELAIS D'ACCES**

Sur dossier de candidature et pièces demandées
Entretien individuel
Sur devis (ci-joint CGV)
Contrat de formation /convention
Entrée en formation entre 1 et 9 mois après entretien et complétude du dossier

✱ **OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉS**

Former des collaborateurs de dirigeants qui ont une vision globale de l'entreprise et de son environnement économique.
Former des collaborateurs polyvalents
Obtenir le BTS et accéder à l'emploi et / ou monter en qualification.

✱ **MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Cours magistraux – Exercices pratiques et interactifs.
Assistance informatique en atelier
Mises en situations professionnelles et d'examen.
Les activités sont progressives et permettent à chacun de valoriser ses savoirs en évitant toute situation d'échec.
Soutien pédagogique
Formation en présentiel et distanciel selon situation sanitaire

✱ **MOYENS D'ENCADREMENT**

5 formateurs titulaires d'un master
3 formateurs titulaires d'une licence

✱ **DURÉE**

1100 heures sur 2 ans

✱ **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Minimum : 12 - Maximum : 20

✱ **DATES DE LA FORMATION**

DU 02/09/2020 au 30/06/2022

✱ **MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION**

Test de positionnement
Evaluation intermédiaire / Examens blancs
Livret de suivi pédagogique
Diplôme d'état RNCP n° 32360

✱ **CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE**

En contrat de professionnalisation
Financement prise en charge par les OPCA sous réserve d'acceptation et de justificatifs de présence de l'alternant.
Financeurs publics et particuliers : sur devis.

La rémunération minimale de l'alternant est :

Age de l'apprenant	Titre ou diplôme professionnel Inférieur au bac	Titre ou diplôme supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur
De 16 à 20 ans révolus	55% DU SMIC	65% DU SMIC
De 21 à 25 ans révolus	70% DU SMIC	80% DU SMIC
26 ans et plus	Rémunération à 85% du salaire minimum conventionnel de branche, sans pouvoir être inférieur à 100% du SMIC	

✱ **LIEU**

AREP ETAPLES- 30 RUE DES BERCEAUX 62630 ETAPLES/MER

✱ **NIVEAU DE PERFORMANCE ET D'ACCOMPLISSEMENT DE LA PRESTATION**

2018/2019
- Taux de réussite à l'examen : 100 %
- Taux de satisfaction stagiaires : 100 % des stagiaires satisfaits par l'ensemble des formations dispensées

✱ **ACCESSIBILITE DES LOCAUX**

Locaux conformes à la réglementation E.R.P. accessibles aux personnes à mobilité réduite
Adaptation pédagogique possible pour les personnes en situation de handicap, tutorée par le référent handicap de la structure.

CONTACT

Marlène LANNOY /03.21.94.57.36
Responsable pédagogique/ Référente qualité
mlannoy.arep@gmail.com